

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2012-60 en date du 23/10/2012 portant sur les tarifs du service assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R 2333-121 à R 2333-132 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, les redevances d'assainissement seront calculées de la façon suivante :

1°) Tarifs :

Taxe annuelle partie fixe	96,00 € HT
Taxe annuelle / consommation eau ou sur volume d'eau forfaitaire	0,88 € HT

2°) Pour les foyers n'ayant pas de branchement d'eau mais raccordé au réseau d'assainissement le volume d'eau consommé par 2 personnes adultes est évalué forfaitairement à 100 m<sup>3</sup>.

3°) Fixe le calendrier de recouvrement comme suit :

- partie fixe au mois d'octobre 2013,
- partie proportionnelle à la consommation d'eau courant mars 2014.

A La Geneytouse, le 27 Octobre 2012

